

La Poterie (Côtes-du-Nord) Le centre potier dans les comptes de la Châtellenie de Lamballe au XV^e siècle

En général, les idées que l'on se fait des sociétés artisanales de potiers sont celles que nous donne l'étude de leurs productions. Quasiment indestructible et présente dans tous les niveaux archéologiques, la céramique peut être aisément caractérisée et rattachée à une production locale ou régionale donnée. Sa diffusion nous renseigne, toutes précautions prises, sur l'existence de courants commerciaux et la présence de marchés ou foires. Elle apporte encore d'utiles renseignements sur les habitudes de cuisine et de nourriture, plus généralement sur de nombreux aspects sociaux-économiques (1).

Sans doute du fait de leur faible nombre, les sources manuscrites ne sont guère venues compléter l'analyse des données archéologiques et archéométriques. Cette nécessaire alliance répond cependant à un double souci : d'une part, elle doit permettre une juste confrontation des méthodes spécifiques engagées dans l'étude de la céramique. D'autre part, il devient indispensable de pouvoir traduire dans le temps et dans l'espace l'évolution des ateliers céramiques et de leurs acteurs, de déterminer les volontés et contraintes qui ont présidé à la création d'une unité artisanale et à son développement.

Au regard des sources médiévales qui en général ne concernent que très rarement et de manière ponctuelle les ateliers de potiers, que ce soit en Bretagne ou dans les autres régions françaises, les nombreuses mentions rappelant l'activité des ateliers de La Poterie près de Lamballe apparaissent

(1) En Bretagne, ces études s'intègrent au projet collectif de recherches H 30 sur « Les ateliers de potier médiévaux bretons ». Elles s'accompagnent de fouilles archéologiques menées sur les sites artisanaux de Meudon en Vannes (Morbihan) et de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

tout à fait exceptionnelles. Situé à l'est de Lamballe, le « villaige de La Poterie » ou « Poterie de Saint-Yrieux » mentionné dès 1411 (2) et resté en activité jusqu'au premier tiers du XX^e siècle appartient à ces grands centres spécialisés dont les données françaises et anglaises situent l'apparition entre le XII^e et le XV^e siècle, plus ordinairement dans la seconde moitié du XIII^e siècle ou au début du siècle suivant. Au XV^e siècle, le centre potier fait alors partie du fief de Saint-Robin dépendant de la seigneurie de Lamballe (3). Les mentions de l'activité potière nous sont fournies par 36 registres ou comptes de la Châtellenie de Lamballe, couvrant les années 1387 à 1499 ; signalons cependant la perte des années 1388-1393, 1394-1404, 1405-1411, 1412-1419, 1426-1429 et 1440-1444 (4). Pour chaque compte et lorsqu'il est complet, l'activité artisanale est mentionnée directement ou indirectement à deux reprises, exceptionnellement trois. D'une part, elle apparaît au chapitre des coutumes ; droits levés sur les marchandises au moment de leur vente, de leur exposition ou à l'occasion de leur transit. Malheureusement, si les comptes nous donnent le nom du bénéficiaire de ce revenu « muable », affermé le plus souvent pour deux ans, et le prix de la ferme, ils n'indiquent pas à quel endroit était levée la coutume (5). D'autre part, même si celle-ci témoigne de l'existence d'un « marché à pots » à Lamballe, on peut se demander dans quelle mesure elle reflète bien l'activité du centre potier de La Poterie qui n'était sans doute pas le seul à vendre sa production dans la ville ? D'autre part, le commerce de la poterie apparaît à certaines occasions lors de l'affermement des recettes extraordinaires. Seuls deux registres, pour 1393 et 1394, comportent un « compte extraordinaire des recettes, livrages et composition de la ville et Chatellenie de Lamballe » (6). Là encore, les

(2) On considère que la première mention du centre potier remonte à 1084, date à laquelle une charte de Geoffroy Botterel, relative à la fondation de Saint-Martin de Lamballe, cite un droit à Noël sur 24 « ciphos » et « scutellas » choisis parmi ceux à vendre sur le marché de Lamballe. Il n'est pourtant pas précisé le lieu d'origine de ces céramiques. GESLIN DE BOURGOGNE, J. et BARTHÉLÉMY A. (de), *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, diocèse de Saint-Brieuc*, 1864, t. IV, p. 302.

(3) HAMON, *La Poterie, hier et autrefois*, Saint-Brieuc, 1969.

(4) CHAUVIN M., *Les comptes de la Châtellenie de Lamballe, 1387-1482*, Paris, 1977, voir tableau XLVI : « devoir de roes » p. 231. Celle-ci a omis de consulter le compte de Pierre de Beaulieu (AD C.-du-N., E 82, 1471-1476) et ceux de Vincent Le Blanc (AD C.-du-N., E 83, 1494-1496 et 1497-1499). Par ailleurs, elle ne mentionne pas les revenus pourtant transcrits dans les comptes de Rolland Leforestier (AD C.-du-N., E 82, 1455-1458, 1456, f° 31 v°) et d'Antoine de Bréhan (AD C.-du-N., E 82, 1460-1462, 1460, f° 8 et 8 v°).

(5) Pour J. Martray, toutes les coutumes étaient perçues sur le champ de foire ou de l'Avoir. Rien n'indique cependant que celle de la poterie y fut bien levée. MARTRAY J., *La vie des Lamballais depuis l'an 1000, au fil des ans*. Saint-Brieuc, 1974, p. 52.

(6) AD C.-du-N., E 79, 1393-1394, f° 35-38, mentionné par Chauvin M., op. cit., p. 243 et 336-337.

renseignements qu'offre ce chapitre demeurent maigres et ne donnent que le nom du preneur de la ferme et le prix de celle-ci (7).

Enfin et surtout les principales mentions rappelant l'activité du centre potier nous sont fournies dans le chapitre des revenus plus que substantiels que rapportent à la seigneurie de Lamballe l'exploitation de son domaine direct et, entre autre, celle de ses landes et forêts. La forêt de Maroue qui s'étendait au sud et à l'est de Lamballe, et les landes de Saint-Robin ont fourni aux potiers, du XV^e siècle au début du XX^e siècle, le bois et l'argile indispensables à leur activité. C'est en contrepartie, « à cause et par raison », de ce qu'ils tirent de la forêt que les potiers furent assujettis dès 1911 au « devoir de roe ».

« De la forest de Maroe et des devances appartenant à cause dicelle par argent soy charge ledit recepvour cy endroit est assavoir que chacun potier de la poterie doit pour chacune roue qu'il aura en son hostel à cause de la terre qu'ilz prannent pour fere les poz es heritages et landes de Monseigneur estanz environ cette forest... » (8).

Ce revenu appelé encore « rentes de la poterie de Sainc-Yrieux », soigneusement comptabilisé dans chaque compte, du moins pour les années où il était directement levé par le receveur (9), est perçu chaque année à la Saint-Barthélémy, c'est-à-dire au 24 août; les potiers étant tenus de verser pour chaque tour utilisé dans l'année quatre sous. Cette somme relativement modeste ne semble avoir augmenté qu'au cours du XVI^e siècle (10), les potiers étant tenus de verser un droit de quatre sous par roue à la famille Bouilly en plus de celui dû au comte de Penthièvre. Enfin et surtout, le receveur transcrit le plus souvent le relevé détaillé des assujettis et le nombre de tours que chacun d'entre eux utilise. Malgré les lacunes dans la succession des registres et le fait qu'aucun compte n'est donné pour les années où le « devoir de roue » n'a pas été perçu par le receveur, il est possible de suivre les familles de potiers sur un siècle. De même, en dressant un tableau du nombre

(7) « De la ferme de la poterie baillé par ferme à Julien Vaucoulour pour le dit an... XVII fr ». E 79, 1393-1394, f^o 36.

(8) AD. C.-du-N., E 79, 1411-1412, f^o 17.

(9) Il sera « donné » ou concédé à Pierre Yvette après 1420 (Chauvin M., op. cit. p. 231), puis au chapitre de Saint-Pierre de Vannes en 1432 (AD C.-du-N., E 80, 1432, f^o 12) et entre 1461 et 1464 (AD C.-du-N., E 21, 1465, f^o 35, v. : « duquel revenu de roues le chapitre de Vennes avoit acoustume voir par avant les renditions dudit conte pour certaine fondation faite et ordonnée par le duc ». Enfin, après le retour des Penthièvre, la perception directe sera provisoirement abandonnée au profit de l'affermage en 1457 et 1458. (AD C.-du-N., E 82, 1457, f^o 31 v^o et 1458 f^o 6 v^o).

(10) Lettre patente de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre datée du 18 septembre 1556 citée par La Motte Rouge, D. de, Châtellenie de Lamballe, Vieilles demeures et vieilles gens, Chatelaudren, 1977, p. 435.

de tours utilisés pour chaque année, les variations de l'activité du centre artisanal peuvent être caractérisées.

La fabrication de la céramique

Peu de mentions permettent d'évoquer celle-ci au sein de l'atelier. Les comptes de 1411-1412 et de 1419 nous apprennent que le potier travaille « en son hostel » où se trouve le tour. Le terme « hostel » semble exclusivement utilisé dans les comptes de la Chatellenie de Lamballe pour désigner le bâtiment d'habitation principal (11) et le potier devait y avoir réservé un emplacement pour son atelier. Cette pratique semble s'être perpétuée jusqu'en 1907, date à laquelle Pierre Roche remarque que « chaque chaumière est une petite usine de produits céramiques » (12). Il ajoute « le trou où la terre se piétine et pourrit est creusé à côté du lit de la famille, et le tour, composé d'une roue de voiture mise en action par un simple bâton, est dans une cavité voisine ». Cet endroit n'était sans doute pas trop restreint et pouvait accueillir deux, voire trois tours dont l'artisan déclare souvent l'utilisation. Leur présence suppose celle d'ouvriers, mais aucun texte ne les mentionne. À l'évidence, les assujettis dont le nom est inscrit dans les comptes sont avant tout les propriétaires des tours. Les autres n'ont aucune raison d'être mentionnés. Pour le XV^e siècle, un seul exemple révèle une association de potiers dans laquelle chacun demeure propriétaire de son matériel utilisé dans le même atelier. Ainsi en 1411 « Olivier Guignen et Jehan Louerre demourans ensemble II Re ». Plus tard, en 1538, ce sont deux frères qui s'associent et déclarent deux tours : « Mathurin Maupre et son frère ensemble deux roues » (13). Ce dernier exemple rappelle s'il n'est besoin le rôle de la famille. « Jehan Pivert filz Thomas » qui apparaît en 1471 a sans doute appris son métier auprès de son père mentionné dès 1453. Il est évident que la femme n'est pas non plus restée étrangère au travail de la céramique, mais ce n'est qu'à partir de 1495 qu'elle apparaît dans les comptes : « Jehanne Chairinte vesve de feu Jehan Depays ». Il n'est pas sûr que cette dernière ait elle-même utilisé le tour que lui a légué son mari mais « Marie Morin » en 1497 ou « Julienne Hamon » en 1536 et 1537 (14) semblent bien avoir façonné de la céramique. Les comparaisons qu'il est

(11) À propos de Saint-Robin, le compte de 1467 (AD C.-du-N., f^o 3 v^o) évoque « l'ostel, manoir et domaine de Saint-Robin ». Au chapitre des rentes perçues à Hillion en 1404, une « meson » peut valoir autant sinon moins qu'un « houstel ». Celui-ci apparaît du reste bien comme demeure principale : « Les filles Pernel sur lour houstel au Pont Neuff » (AD C.-du-N., E 79, 1404, f^o 8).

(12) Cité par LABOUR J., *op. cit.*, p. 115.

(13) AD C.-du-N., E 84, 1538-1544, f^o 19.

(14) AD C.-du-N., E 84, 1535-1537, f^o 33 v et 34.

possible de faire avec les atures centres potiers, de façon prudente puisque souvent les références sont tardives, montrent bien que la femme peut assister son mari, tourner la céramique ou effectuer certaines tâches plus spécialisées comme la pose d'anses ou la décoration de vases. Le rôle de cette dernière est ainsi bien connu à Saint-Jean-La-Poterie (Morbihan) (15). Cependant, pour La Poterie au XV^e siècle et même au XVI^e siècle, on se doit de retenir que la fabrication de la céramique est avant tout un travail masculin. Du moins, dans la grande majorité des cas, les propriétaires de tours sont des hommes.

Si le tour en « roe » ou « roue tournante » est bien mentionné car étant taxé, le four n'apparaît à aucun moment. En Bretagne, peu de sources évoquent sa présence si ce n'est les baux de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) au XVIII^e siècle dans lesquels est cité « le droit au four à pot » (16). Il est en effet de coutume pour toute notre région et dès le XV^e siècle de taxer soit les tours, soit la production. A La Poterie, il est possible que le four n'ait guère évolué du XV^e au XX^e siècle et en 1907, Pierre Roche écrit que « le four est construit sous les arbres du jardin, il est à demi enfoui dans le sol et la voûte en est formée de poteries creuses » (17).

Les familles

Au XV^e siècle, 36 familles ont exercé, parfois brièvement l'artisanat de la poterie. Ce chiffre, qui ne tient pas compte du nombre de ménages portant le même nom, est obtenu à partir des 20 revenus de « devoirs de roues » subsistants. Il fut certainement plus élevé car les lacunes dans la succession des registres sont importantes. A l'exemple des 12 familles qui n'apparaissent qu'une ou deux fois (les Lagat, Hougar et Raoul en 1411 ou les Bellostre en 1453), on peut à juste titre supposer que d'autres familles ont temporairement exercé le métier au cours des périodes dont il ne subsiste rien.

A caractère fiscal, les sources imposent de par leur nature de sérieuses limites à tout effort de reconstitution de famille. Au-delà des grandes généralités, celles-ci tendent à nous échapper et de nombreux pans de leur évolution demeurent dans l'ombre.

Il est évident que le métier de potier se transmet de père en fils. Le fils apprend le savoir faire au sein de l'atelier paternel avant de travailler pour

(15) LAILLER D., *Les potiers de Saint-Jean-La-Poterie (Morbihan), étude technologique*, 1947. Thèse soutenue à l'école du Louvre, 2 vol. dactyl. A.T.P., M.S. 47, 95 et 96.

(16) AD I et V., I F 2007, 1703. Rolle Rentier du bailliage du fief Boucher.

(17) Le voûtement des fours constitué de poteries creuses retournées semble largement répandu en Europe du Nord et de l'Ouest. A Chartres-de-Bretagne, les fours de potiers des XII^e et XIV^e siècles présentent un tel type de voûte.

son propre compte. Il semble qu'il débute très tôt dans cette activité et certains potiers peuvent être suivis sur près de trente ans. Olivier Teurmel apparaît en 1467 et est mentionné jusqu'en 1497. Guillaume Maupre recensé dès 1453 peut être suivi jusqu'en 1476, date à laquelle il est appelé « Guillaume Maupre le viel ». Les comptes ne donnent que très rarement les filiations et imposent ainsi de sérieuses limites à tout effort de reconstitution de famille. Certes on observe que le fils porte souvent un prénom différent de celui du père, ainsi « Bertran fils Rolland Pivert dit Maupre » (18) mais il semble y avoir de nombreuses exceptions à la règle. La plus significative concerne le compte, plus tardif, de 1551 (19), mentionnant « Jehan Soquet Lesne » et « Jehan Soquet fils dudit Soquet ». Notre tâche se complique lorsque l'on considère que les mêmes prénoms sont répétés d'une génération à une autre (chez les Soquet, les prénoms Jehan, Charles et Pierres) et que l'oncle et le neveu portent les mêmes.

L'inextricable enchevêtrement des personnes qui ne permet pas de reconstituer un ménage au-delà de deux générations n'est sans doute rien à côté de celui des arbres généalogiques, dû à une forte endogamie professionnelle. A l'exemple plus tardif de Malansac (Morbihan) (20), celle-ci bien que rarement traduite dans les comptes fut marquée. Les Pivert sont ainsi apparentés aux Lagat, Maupre, Guy et de Launay. Cette pratique courante dans de nombreux corps de métiers révèle ainsi l'existence d'une société qui tend à refuser l'accès du métier à tout étranger et recrute ses artisans dans un même secteur. Le démontre bien le faible renouvellement des familles de 1411 et 1499. Ainsi parmi les 17 familles citées au début du XV^e siècle, onze se retrouvent en 1499. Les autres sont souvent apparues, entre 1419 et 1456 ; ainsi les Bernard en 1419, Hamon et Blanchard en 1453 et Meheust en 1456.

Au sein de cette société qui n'évolue que lentement on constate que, outre la lente décroissance du nombre d'artisans due sans doute à une nouvelle organisation du travail, des transformations affectent la place de familles dans le centre potier. Jusqu'en 1481 et malgré les années 1473-1476, la famille Pivert fut de loin la plus importante de celle recensées. En 1411, neuf de ses membres sont mentionnés et déclarent 14 tours sur un total de 47 (soit 37 %). En 1419, le compte n'en recense plus que 7 qui possèdent tout de même 12 tours sur 42 (37 %). Par la suite leur nombre va lentement décroître tout autant que celui des tours qu'ils possèdent. En 1456, 6 membres de cette famille ne déclarent plus que 19 % des tours. En 1481, ils ne sont plus que 4 déclarant chacun un tour sur les 25 utilisés cette année

(18) AD C.-du-N., E 79, 1419-1420, f^o 3v et 4.

(19) AD C.-du-N., E 84, 1550-1553, f^o 10.

(20) ANDRÉ P., « Les potiers dans la communauté paroissiale, Malansac, 1680-1750 », in *Rapport 1986 « Les Ateliers de Potiers Médiévaux en Bretagne »*, Direction des Antiquités de Bretagne, p. 80-99.

Tableau I : LE RECENSEMENT DES FAMILLES - 1411-1499

FAMILLES	1411	1450	1499	1500	Années
Morin	—	—	—	—	
Le Taconnous	—	—	—	—	
Ruault	—	—	-d	—	
Molle	—	—	d	—	
Champillait	—	—	—	—	
Meheult	—	—	—	—	
Boutin	—	d	—	—	
Bellostre	—	d	—	—	
Durant	—	—	—	—	
Blanchart	—	—	—	—	
Choupillart	—	d	—	—	
Hamon	—	—	—	—	
Bernart	—	—	—	—	
Le Bigot	—	d	—	—	
Louerre	—	d	—	—	
Guignen	—	d	—	—	
Roche	—	—	—	—	
Turmel	—	—	—	d	
Hougar	d	—	—	—	
Lagat	d	—	—	—	
Raoul	d	—	—	—	
Lechier	—	—	—	—	
Soquet	—	—	—	—	
Veillet	—	—	—	d	
Robe	—	—	—	—	
Lepitel	d	—	—	—	
Heurtault	—	—	—	—	
Depays	—	—	—	—	
Guyomar	—	—	—	—	
Corron	—	d	—	—	
Guillaume	—	—	d	—	
Moussart	—	—	d	—	
Caignart	—	—	—	—	
Maupre	—	—	—	—	
Pivert	—	—	—	—	

Nota : Année à partir de laquelle la Famille n'est plus mentionnée = d

(16 %). On peut dire que cette famille n'est plus que l'ombre d'elle-même en 1495 où est recensé un seul de ses membres.

La fin du XV^e siècle représente un cap que certaines familles n'ont pas passé. Les Veillet disparaissent en 1480 et les Brunart et Teurmet ne sont plus mentionnés à partir de 1499. Au contraire, les Hamon apparus en 1453, mentionnés qu'une ou deux fois par compte jusqu'à la fin du siècle, tendent par la suite à remplacer les Pivert à la tête des familles. En 1521, on recense 6 de leurs membres qui possèdent 22 % des tours (21). Il n'est pas certain que l'épidémie qui frappe fort le duché en 1498-1502 explique à elle seule ces disparitions (22). La raison principale est sans doute d'ordre économique. A

(21) AD C.-du-N., E 84, 1521-1524, f° 13 v et 14.

(22) LEGUAY J.-P. et MARTIN M., *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, 1982, p. 320-322 et LEGUAY, J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Age : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris, 1981, p. 293-295.

ce sujet, les textes demeurent extrêmement silencieux et n'autorisent que de simples hypothèses. S'il est certain que La Poterie appartient à ce groupe de grands villages spécialisés dans l'artisanat céramique, le fait que d'un compte à un autre des potiers cessent toute activité démontre que dans une certaine mesure, cette activité pouvait être un travail d'appoint. Nombre de familles en sus de l'artisanat exerçaient sans doute une activité de type agricole. En 1495, Jean Pivert possède « une meson et hébergement contenant fact en deux jardins, pièce et terre gaignable » ainsi qu'« ung journal de terre » (23). En 1697, une ordonnance semble indiquer que ce sont les mêmes habitants du « village de La Potterie » qui mènent leurs animaux dans la forêt et y prennent l'argile et le bois (24).

Il est impossible de juger le profil que peuvent tirer de l'artisanat les ménages. Il se peut que certains d'entre eux se soient désormais consacrés uniquement à l'exploitation d'un domaine agricole dont la « location » et l'étendue assurent un meilleur profit. En Bretagne, le XV^e siècle s'accorde avec l'augmentation du nombre de domaines congéables, de « ferme de terre » et de métairies dont les rapports dépassent nettement ceux des féages (25). A La Poterie, c'est peut-être le besoin de bras qui oblige les ménages à se consacrer à la seule activité agricole.

Les variations de l'activité

Lorsque le centre artisanal apparaît en 1411, 28 potiers sont alors en activité et utilisent 47 tours. L'évolution que l'on constate par la suite montre que sur la longue durée et en moyenne le nombre des tours, et de façon moindre, celui des artisans, ne cessent de décroître. Alors qu'il est courant en 1411 ou 1419 qu'un potier possède deux, voire exceptionnellement trois roues en état de marche, la règle du tour unique tend à se généraliser dès 1470. Par rapport à 1411, le compte de 1481 enregistre une perte de 46 % du nombre de roues alors qu'elle n'est que de 10 % pour l'effectif des artisans. Par la suite on remarque une commune évolution des courbes du nombre de potiers et de tours.

Les raisons de cette variation de l'activité du centre potier ne sont nullement indiquées par les comptes. Le faible effectif de potiers recensés en

(23) AD C.-du-N., E 213.

(24) AD C.-du-N., E 206. Evoquant les abus qui délabrent la forêt, l'ordonnance du comte de Toulouse rappelle que les habitants du village de la Poterie « y mettent journellement leurs bestiaux, y coupent la bruyère, y tirent de la terre, argile et causent un dommage notable ».

(25) LEGUAY J.-P. et MARTIN M., *Op. cit.*, p. 268-275. Ces changements demeurent cependant limités au regard de l'immense majorité des paysans dépendants appartenant toujours à la catégorie des « féagers » à la fin du XV^e siècle.

Tableau 2 : Les variations de l'activité du centre Potier de 1411 à 1499

Année	Potiers recensés	Nombre de tours utilisés dans l'année	Rapport tours/potiers
1411	28	47	1,67
1419	29	42	1,44
1453 (c)	20	22	1,1
1456	32	42	1,31
1460	33	37	1,12
1465	30	32	1,06
1466	34	38	1,11
1467	22	35	1,59
1468	31	32	1,03
1469 (a)	31	32	1,03
1470	31	31	1
1471	30	33	1,1
1472 (c)	22	22	1
1473	25	25	1
1474	26	26	1
1475	26	26	1
1476	27	27	1
1477	27	27	1
1478	29	29	1
1479	26	26	1
1480	24	24	1
1481	25	25	1
1495	27	31	1,14
1496 (b)	27	31	1,14
1497	27	31	1,14
1498 (b)	27	31	1,14
1499 (b)	27	31	1,14

(a) Le nombre de potiers et de tours n'est pas indiqué mais le receveur a inscrit une somme identique à celle perçue en 1468.

(b) Le nom des potiers n'est pas indiqué.

(c) Le faible effectif de potiers qui traduit une baisse de l'activité du centre potier semble bien dû aux effets de la peste noire.

1453 et 1472 peut être dû aux effets de la peste. Cependant, cette « pestilance » qui frappe fort en 1488, 1471-1474 ou 1498-1502 semble avoir relativement épargné le centre artisanal. Il est vrai qu'elle touche beaucoup plus durement le monde urbain ; ainsi Moncontour qui sera déserté par sa cour de justice en 1500 (26). La présence de la peste à Lamballe a certainement forcé les potiers à vendre ailleurs leurs produits. Là encore, on ne constate pas ces effets indirects de l'épidémie sur l'activité du centre. On ignore de même quelles répercussions eurent les événements militaires. Si on considère que Lamballe est un débouché important pour la céramique, il est certain que le siège de la ville — qui dure du 27 février 1420 au 12 juin de la même année (27) — eut des effets. On constate seulement une chute du prix de toutes les coutumes dont celle de la poterie (28). La campagne immédiate du centre potier semble avoir connu une relative tranquillité aux XV^e et XVI^e siècles. Le climat de violence dans lequel se trouvent pris les bourgeois de Moncontour et de Saint-Brieuc en 1487, ceux de Lamballe en 1488 et 1489 qui accueillent malgré eux les mercenaires anglais semble avoir épargné les potiers.

Quoi qu'il en soit ces faits demeurent trop ponctuels pour influencer sur l'activité artisanal durant un siècle.

En Bretagne, les difficultés économiques qui se manifestent surtout durant la seconde moitié du XV^e siècle, mais le phénomène s'étend sur les années 1400-1520, ont entre autre provoqué la création de nombreuses confréries professionnelles destinées à réglementer la fabrication et la commercialisation des produits, mais contrôlant aussi l'accès à la profession, condamnant l'inobservance du repos dominical ou des fêtes chômées... (29).

Pour l'artisanat céramique, aucun texte médiéval ne mentionne l'existence d'une confrérie ; celle de Saint-Jacques réunissant les potiers de la trêve de Saint-Jean-des-Marais (Saint-Jean-La-Poterie) n'apparaît qu'en 1701 (30). Contre le versement de divers droits seigneuriaux comme une taxe de 16 sous ou le versement de deux pots par ménage, ces potiers jouissent de privilèges importants. A vocation pieuse mais aussi professionnelle, l'association contrôle la fabrication pour éviter les malfaçons mais aussi la

(26) AD C.-du-N., E 664.

(27) DUTEMPLE Ch. C., *Histoire de Lamballe*, 2 vol. Saint-Brieuc, 1918-1925 et CHAUVIN M., *op. cit.*, p. 14.

(28) LEGUAY J.-P. et MARTIN M., *op. cit.*, p. 412 et MARTRAY J., *op. cit.*, p. 42.

(29) LEGUAY J.-P. et MARTIN M., *op. cit.*, p. et LEGUAY J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Age... op. cit.*, p. 263-270.

(30) LEGUAY J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Age... op. cit.*, p. 233 et LA BORDERIE A. (de), *Anciennes industries rurales de la Bretagne, les potiers de Rieux, Etudes historiques bretonnes*, 1889, t. 1, p. 21-32.

concurrence entre potiers. Le nombre de pots est ainsi limité par artisans. Ceux mariés peuvent en produire 42 par jour alors que les veufs ou veuves sont contraints à ne pas en fabriquer plus de 24. Il est interdit de cuire ou d'exposer ses pots le dimanche. Condamnant l'inobservance des fêtes chômées, la confrérie fait interrompre l'activité artisanale du 10 décembre au 1^{er} mars. Réglementant le nombre d'artisans en activité, elle interdit l'accès à la profession à tout étranger qui n'aura pas obtenu son accord et l'agrément du seigneur.

Malgré le silence des sources, il semble bien qu'une telle « confrérie » ait existé à La Poterie et ce dès le XV^e siècle. L'endogamie professionnelle liée du reste au lent renouvellement des familles laisse supposer un contrôle à l'accès de la profession, quasi-fermée à tout étranger. D'autre part on a pu constater que dès 1456, la règle du tour unique par artisan se généralisait peu à peu. Le rapport entre le nombre de tours et celui des artisans, beaucoup plus significatif que le simple tracé de la courbe de variation des tours, dans la mesure où il ramène à de plus justes proportions les activités du centre potier, offre du reste une évolution qui ne peut se comprendre que s'il y a eu accord au sein de la société artisanale. Ce rapport est de 1,4 tour par artisan et en 1456, il n'est plus que de 1,3. A partir de 1472 et jusque 1481, il est de un tour par potier pour remonter, de 1495 à 1499, à 1,1. A l'exemple d'autres confréries et corps de métiers, de celle des potiers de Saint-Jean des Marais, on constate l'existence probable de règlements portant sur la fabrication des produits et combattant par là même la concurrence interne entre potiers.

On se gardera de conclusions trop hâtives à partir des données qui subsistent. Le laconisme des textes ne permet pas de connaître le niveau de vie d'un ménage de potier et ce que lui rapporte l'activité artisanale. On ignore encore la valeur du produit et la localisation de ses débouchés... Dans ce monde rural où se partagent les activités agricoles et artisanales, la communauté potière offre cependant l'image d'une société stable, n'évoluant que lentement et où la structure de l'entreprise est familiale. C'est aussi une société qui se ferme en pratiquant l'endogamie, à l'exemple des centres potiers de Saint-Jean des Marais, de Malansac et de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) et qui lutte contre la concurrence interne et peut-être externe, en réglementant l'organisation du travail.

Comme nous l'avons déjà souligné, il est plus que probable que cette situation n'a que peu changé jusqu'à la fin du XIX^e siècle et en 1907 Pierre Roche traduit sans doute un immobilisme des structures remontant à la période médiévale.

F. FICHET DE CLAIRFONTAINE
Conservateur des fouilles
Direction des Antiquités de Bretagne